Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 10

Nachruf: Louis Ruchonnet
Autor: Jordan-Martin / Lecomte

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 10. Octobre 1893.

† Louis Ruchonnet.

Le 14 septembre à 11 heures du matin est décédé à Berne, au Palais fédéral, sur son fauteuil de président de la commission des poursuites, M. le conseiller fedéral Louis Ruchonnet, deux fois président de la Confédération suisse, souffrant depuis environ deux ans d'une maladie de cœur.

Nous n'avons pas la prétention de donner ici, après un millier d'autres journaux quotidiens de la Suisse et de l'étranger, la biographie du défunt ; ce ne serait qu'une pâle répétition des nécrologies qui ont fait les plus grands éloges de cet excellent citoyen, de cet éminent magistrat.

Au point de vue spécialement militaire nous n'aurions d'ailleurs rien à y ajouter de marquant, si ce n'est que comme lieutenant et capitaine d'artillerie[1] comme chef du Département militaire vaudois et suppléant du chef du Département militaire suisse, Louis Ruchonnet montra les mêmes solides et aimables qualités qu'il déploya dans sa sphère d'activité plus attrayante pour lui de chef du Département fédéral de justice et police, précédemment d'avocat, et de chef du Département vaudois de l'instruction publique et des cultes. Mais si nous nous en référons aux articles biographiques des journaux quotidiens suisses, notamment de ceux de Lausanne et de Genève, nous tenons à nous associer au deuil général que cette mort a causée, ce que nous faisons par les présentes lignes, et en enregistrant ci-dessous quelques-uns des documents officiels émis en cette circonstance, lesquels ne sont que l'écho concis mais éloquent des hommages unanimement rendus à cette chère et vénérée mémoire.

[1] Nommé 2me sous-lieutenant du train de parc I le 5 février 1858, Louis Ruchonnet passa, le 8 mars 1859, à la batterie 5 E, puis comme 1er sous-lieutenant à la batterie 4 E le 12 avril 1861; il fut promu lieutenant le 6 avril 1863 à la batterie 51 R. féd., et capitaine le 26 novembre 1875 de la compagnie de position L. — Au sabre et à l'épée L. Ruchonnet était une forte lame. Voir à ce sujet un charmant article de son émule et ami *A. Corthey*, dans *L'Echo des Sports*, de Paris, du 23 septembre écoulé.

Lausanne, le 14 septembre.

La Municipalité de Lausanne apprenant le décès de M. le conseiller fédéral Louis Ruchonnet, décide d'adresser un télégramme et une lettre de condoléances à Mme Ruchonnet, à Berne, en lui offrant un emplacement au cimetière de Montoie (ou de la Sallaz) pour y recevoir la dépouille mortelle du défunt.

—

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud :

Vu les éminents services qu'a rendus à la patrie M. le conseiller fédéral Louis Ruchonnet, ancien président du Grand Conseil et du Conseil d'Etat du canton de Vaud, décédé à Berne le 14 septembre 1893,

Arrête :

Les funérailles de M. le conseiller fédéral Ruchonnet auront lieu aux frais de l'Etat.

Donné sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 septembre 1893.

Le Président, JORDAN-MARTIN. — *Le Chancelier,* LECOMTE.

—

Berne, le 15 septembre 1893.

Le Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés au tribunal fédéral et aux membres des Chambres fédérales.

Fidèles et chers confédérés. — Messieurs,

C'est profondément émus que nous remplissons le triste devoir de vous informer de la perte douloureuse que la patrie suisse vient de faire en la personne de notre cher et vénéré collègue, M. Louis **Ruchonnet**, de St-Saphorin (Vaud), né en 1834, docteur en droit, ancien président de la Confédération et, pendant de longues années, chef du département fédéral de justice et police. Il est tombé au champ d'honneur, et il a achevé, d'une manière d'autant plus frappante qu'elle était inattendue, une belle carrière, si riche pour le développement et la prospérité de notre pays. C'est au moment même où l'on se reprenait à espérer qu'il lui serait donné de conduire à bonne fin la tâche difficile qu'il s'était imposée dans son infatigable activité — le programme fixé en 1874 étant rempli — de jeter les bases d'un droit unique, devant satisfaire aux divers besoins de notre pays, que Louis Ruchonnet nous a été enlevé. Revenu à son poste après une longue et pénible maladie, il avait repris ses travaux avec une nouvelle ardeur. Hier matin, à 11 heures, à la clôture d'une séance du conseil supérieur de la poursuite pour dettes et des faillites, qu'il dirigeait encore avec cette admirable lucidité et cette finesse d'esprit qui l'ont toujours distingué, il est tombé, frappé d'apoplexie foudroyante.

Nous avons l'intime conviction que vous, et toute la Confédération avec nous, regretterez profondément et sincèrement la perte de ce noble citoyen, de cet éminent magistrat et de ce valeureux patriote. Sa mémoire restera profondément gravée dans vos cœurs, et son souvenir sera ineffaçable pour la patrie suisse toute entière.

Les restes mortels du défunt seront transportés dès son domicile à Berne dans son cher canton d'origine, dont il ne s'est séparé que pour sacrifier sa vie au service de la Confédération, et ils reposeront à Lausanne, où les obsèques auront lieu lundi prochain 18 courant après 2 heures.

A la sortie du service religieux, qui sera célébré, le même jour à 9 ½ heures du matin, dans la maison mortuaire à Berne (Laupenstrasse n° 49), les délégations des Conseils législatifs et le Conseil fédéral accompagneront le corps à Lausanne par un train spécial partant d'ici à 11 h. 20 du matin. Ce train sera à la disposition des délégations cantonales aux obsèques et des membres de l'Assemblée fédérale.

Nous vous recommandons avec nous, fidèles et chers confédérés à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral suisse : *Le président de la Confédération*, SCHENK. — *Le Vice-Chancelier*, SCHATZMANN.

Les obsèques, qui ont eu lieu le 18 septembre, à Berne le matin, à Lausanne l'après-midi, ont été d'une solennité imposante. A la gare de la capitale fédérale, M. le colonel Muller, conseiller national et président de la ville, a fait les adieux de Berne au défunt, en termes nobles et touchants. Au cimetière de La Sallaz, devant une foule immense, dans laquelle on remarquait tous les conseillers fédéraux, un grand nombre de membres de l'Assemblée fédérale, M. Arago, ambassadeur de la République française et vénéré doyen du corps diplomatique à Berne, nos ministres de Suisse à Paris, Berlin, Londres, Washington, Buenos-Ayres, etc., d'éloquentes paroles ont été prononcées par MM. Schenk, président de la Confédération, Jordan-Martin et Ruffy, président et vice-président du gouvernement vaudois, Cuénoud, syndic de Lausanne, Paschoud, professeur de théologie, et Elie Ducommun, secrétaire général de la Compagnie J.-S. Le long cortège, fort bien organisé par le Département militaire vaudois et commandé par M. le capitaine-adjudant Kraütler, du dit Département, comptait, outre les membres ou représentants des diverses autorités fédérales et vaudoises, des

délégations officielles des 22 cantons avec leurs huissiers, et de toutes les sociétés de Lausanne, y compris les étrangères, dont entre autres une nombreuse colonie italienne avec son consul, M. Basso, en tête.

La *Revue Militaire Suisse* perd en Louis Ruchonnet un vieil et sincère ami, amitié qui datait de la fondation même de notre Revue et qui nous était doublement précieuse : elle nous honorait autant qu'elle témoignait de sa constante bonté, car si nous fûmes souvent aux antipodes de son courant d'idées et de ses généreuses utopies, notamment quant à l'abolition de la peine de mort en tous codes et aux pathétiques manifestations des congrès de la paix, il ne nous en faisait point un crime ; d'ailleurs la rancune n'entrait point dans son caractère.

Un monument sera élevé à Louis Ruchonnet par les soins d'un comité vaudois, dont M. Ruchet, membre du Conseil des Etats, est président.

Les nouvelles armes portatives aux Etats-Unis

La fabrique fédérale d'armes des Etats-Unis vient de commencer à fabriquer le nouveau fusil Krag-Jörgensen, récemment adopté pour l'armée américaine. Jusqu'ici les troupes étaient armées du fusil dit de Springfield à un coup, de 11^{mm} et d'un modèle assez ancien, mais de construction soignée et de maniement facile. Cette arme est fort en faveur parmi les officiers et soldats et ce n'est que dernièrement et non sans opposition que les autorités ont décidé d'adopter un fusil à répétition de petit calibre. Il y a environ quatre ans une commission d'experts fut nommée qui examina environ 50 modèles de fusils à répétition, y compris de nombreuses armes d'invention américaine et les armes de guerre des diverses armées européennes. Après des essais très complets la commission se décida à recommander, à l'exclusion de tous les autres fusils, l'arme soumise par l'inventeur danois Krag-Jörgensen. Cette décision souleva de nombreuses protestations, surtout de la part des inventeurs américains, et le département de la guerre chargea une autre commission d'examiner à nouveau les armes d'invention américaine. Cette commission, après avoir exa-